

QUI SOMMES NOUS ?

Le Centre Psychiatrique d'Accueil d'Urgences est un service de consultations téléphoniques et physiques ouvert

Ouvert 24h/24, 7j/7, il a pour mission l'accueil, l'évaluation et l'orientation dans le cadre de l'urgence psychiatrique

Situé en face de l'entrée de l'EPSM, il prend en charge enfant et adulte de tout le département. Le CPAU travaille en étroite collaboration avec le SAMU, les CMP, les unités d'hospitalisation et tous nos partenaires extérieur.

UNE ÉQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE

Composée de :

- 1 chef de service
- 1 équipe de médecins
- 1 cadre de santé
- 17 infirmiers
- 2 assistantes sociales
- 1 secrétaire

CONTACT

3114 / Vigilans/ CMP/ Maisons des ados/
Addicto

ACCÈS

EN VOITURE

Tangentielle N60
Suivre EPSM G. Daumézon

EN BUS

Ligne 7 - Arrêt Hôpital Daumézon
www.reseau-tao.fr/12-Itineraire.html

Horaires

7 jours/7
24h/24

Georges Daumézon
Établissement Public de Santé Mentale du Loiret
1 Route de Chanteau - BP 62016
45402 Fleury-les-Aubrais Cedex
02 38 60 59 58 - www.epsm-loiret.fr

CENTRE PSYCHIATRIQUE D'ACCUEIL D'URGENCE



Un lieu d'accueil, d'écoute,
d'information et d'orientation

7j/7 - 24h/24

02 38 60 59 29



GEORGES DAUMÉZON
Établissement Public de Santé Mentale du Loiret

BIENVENU AU CENTRE PSYCHIATRIQUE D'ACCUEIL ET D'URGENCE

Un lieu :

d'écoute

d'information

d'orientation

d'accompagnement

NOS LOCAUX

Sur le site de Fleury-les-Aubrais

L'équipe vous accueille dans des locaux situés face au rond point, à l'entrée de l'EPSM.

Sur le site des urgences du CHRO

Permanence de l'équipe soignante de 8h30 à 16h30.

AVANT VOTRE VENUE :

- Nous vous invitons à nous appeler avant de vous déplacer, afin que nous puissions examiner votre demande et vous orienter au mieux.
- Il est préférable de ne pas venir sous l'emprise de substances telles que l'alcool, les drogues ou autres, car une évaluation dans ces conditions n'est pas possible.
- La délivrance d'un arrêt maladie est laissée à l'appréciation du psychiatre et n'est accordée qu'à titre exceptionnel.
- Pour les mineurs, il est important d'être accompagné d'un représentant légal ou de fournir une autorisation parentale.
- Nous intervenons aussi au SAU du CHU d'Orléans. Un(e) infirmière(ère) et un psychiatre sont présents chaque jour de 8h30 à 16h30.

LORS DE VOTRE VENUE :

Nous vous accueillerons dans le SAS situé à l'entrée, ou un(e) infirmier(ère) prendra le temps d'écouter votre demande. Si votre situation ne relève pas d'une urgence psychiatrique, nous pourrons vous orienter vers la structure la plus adaptée à vos besoins.

Un premier entretien d'accueil sera réalisé par l'infirmier(ère), qui pourra, si nécessaire, vous diriger vers un psychiatre. L'infirmier(ère) est là pour vous accompagner, suivre l'évolution de votre situation et vous soutenir afin de répondre à vos besoins.

APRÈS CONSULTATION :

À l'issue de la consultation aux urgences psychiatriques, le patient peut être orienté vers différentes modalités de soins selon ses besoins :

- suivi ambulatoire dans un CMP ou auprès d'un professionnel libéral
- une hospitalisation selon évaluation médicale

Cette décision est prise conjointement avec le patient lorsque cela est possible, dans le respect du cadre légal et thérapeutique.

Ces différentes modalités vous seront expliquées par l'équipe pluriprofessionnelle du CPAU.

PARTENAIRES ASSOCIATIFS :

- 3114
- VIGILANS
- MAISON DES ADOS
- MAISON DES FEMMES
- APPLEAT
- UNAFAM
- CUMP...



Pour plus
d'informations,
scannez le QR code.